

MAJALAT- Séminaire Politique du Voisinage Sud II

3 et 4 Septembre 2019

Golden Tulip el Mechtel Hotel – Tunis, Tunisia

- I- Contexte de l'initiative de MAJALAT
- II- Thématiques et points d'entrées pour le dialogue 2019
- III- MAJALAT- Séminaire Politique du Voisinage Sud II

I- Contexte de l'initiative de MAJALAT

L'Union Européenne et son voisinage sud ont partagé au fil des années un destin de proximité géographique et une coopération économique et politique sur de nombreux fronts. Les deux rives Méditerranéennes ont une longue histoire d'échanges humains et culturels, ce qui a formé leur héritage, leur histoire et leurs valeurs partagées. Conséquemment, l'établissement d'un partenariat au niveau économique, social, politique et culturel était nécessaire pour affronter les défis qui touchent à la stabilité et la prospérité de la région du Voisinage Sud. Le rôle de la société civile dans ce partenariat s'est développé au cours des deux décennies depuis le processus de Barcelone en 1995. Au début de ce processus, les partenaires des deux rives ont défini le cadre d'un plus grand partenariat, afin d'assurer un rôle majeur pour la société civile pour influencer les politiques socio-économiques et culturelles.

La nécessité d'une plus grande participation de la société civile dans le dialogue sur la politique de l'UE, particulièrement sur la Politique Européenne du Voisinage (PEV), est devenue plus importante suite aux soulèvements de 2011 et le changement des priorités de la région du voisinage sud. Les nouvelles demandes de la région ont été prises en compte par l'Union Européenne, ce qui est visible d'une manière implicite ou explicite dans ses nouvelles stratégies et cadres de travail ; comme par exemple au niveau de la « Stratégie Globale de l'Union Européenne » (SGUE) qui a appelé à un engagement plus fort avec la société civile des pays partenaires de l'UE, et au niveau de la communication « Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans les relations extérieures », et au niveau des feuilles de route sur l'engagement des organisations de la société civile ; des groupes de pilotage interinstitutionnels et la révision de la PEV en 2015. Bien que l'UE a révisé le cadre de partenariat en 2015 à travers un processus consultatif inclusif y compris la



société civile, le changement de paradigme visible vers une approche basée sur la sécurité et le focus sur promouvoir la résilience et la stabilité des sociétés au lieu du développement est considéré une mesure régressive vers la réalisation de la prospérité et de la paix dans la région. De plus, L'UE s'est engagée dans un dialogue structuré avec la société civile, y compris celle du voisinage Sud, pour renforcer la coopération avec la société civile d'une manière consultative.

Ce processus est une succession de nombreux dialogues antérieurs lancés en 2014, durant lesquelles les priorités de la région ont été déterminées : la résilience et la stabilité y compris les sujets de la réforme du secteur de sécurité, la prévention du conflit et la violence extrême; migration et mobilité y compris les enjeux de la migration et de la mobilité légale, les impératifs humanitaires de la migration et la construction des outils et des mécanismes de suivi de l'Union Européenne et des OSC; la réduction des inégalités à travers le travail sur les enjeux socio-économiques reliés à l'emploi décent et le dialogue sociale et la bonne gouvernance reliée aux enjeux de la transparence et la corruption. L'engagement de l'UE comme un acteur de paix et de stabilité et comme promoteur de la construction du dialogue politique est renforcée par son engagement dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Malgré toutes les initiatives, les OSC sont toujours confrontées à plusieurs défis inhérents qui limitent leur participation au processus décisionnel avec l'UE, comme la détérioration de l'espace civique, la mobilisation des ressources durables, l'accès à l'information, etc. Cela leur interdit de confronter les principaux défis et de présenter leur approche pour résoudre les enjeux mentionnés dans la partie précédente. Par conséquent, une des recommandations principales du dernier dialogue structuré (en 2017) est la nécessité d'un « hub » régional pour un dialogue structuré par et pour la société civile, tout en assurant la coordination avec les institutions de l'UE. La création de la plate-forme régionale est nécessaire pour assurer un espace pour la société civile de la région afin de définir ses priorités pour contribuer aux programmes d'action régionaux, renforcer les contributions sur des thèmes prioritaires et renforcer le partenariat avec la société civile, de même que faciliter la création des réseaux pour agir au niveau régional. Suite à cela, un consortium d'organisations de la société civile (Arab NGO Network for Development (ANND), EuroMed Human Rights, Arab Trade Unions (ATUC, SOLIDAR, Réseau EuroMed France (REF), Forum des Alternatives (FMAS)) qui travaillent pour la région du Voisinage Sud a créé **MAJALAT ' Un espace régional pour le dialogue structuré'.**

MAJALAT est une initiative dont l'objectif est de créer un espace de dialogue constructif entre les organisations de la société civile, syndicats, mouvements sociaux, chercheurs, basés sur les deux rives de la Méditerranée et au sein de l'Union européenne. Le but est d'influencer la vision de l'UE et ses politiques dirigées vers la région.

Quelles sont les activités de MAJALAT ?

- Travaux de recherche pour plaider sur les thèmes prioritaires



- Consultations avec les organisations de la société civile à plusieurs niveaux : national , régionale, ateliers jeunesse, séminaires politiques du voisinage sud et forum civil de Bruxelles (dialogue avec l'UE)
- La création de la plateforme digitale pour permettre aux organisations et aux individus d'accéder à des informations sur MAJALAT, de réseauter et d'approfondir la discussion entre les organisations (et leurs membres).

II- Thématiques et points d'entrées pour le dialogue 2019

Renforcer la résilience et construire la stabilité – Sécurité et contre-violence

Adresser les problèmes de sécurité et stabilité dans la région Méditerranéenne Sud est considéré comme priorité principale dans les dialogues structurés avec la société civile de la région. L'Union depuis l'adoption de sa nouvelle PEV a fortement mis l'accent sur son travail sur la résilience, à travers « *le renforcement des capacités des états et sociétés à anticiper et s'adapter à la pression au-delà de leur control immédiat ; tout en maintenant une cohésion politique et sociale et le respect des droits de l'homme et les principes démocratiques; particulièrement dans la lutte contre le terrorisme dans la région* ».

Cette approche place les systèmes de sécurité au cœur du problème et met l'accent sur les solutions concentrées sur la prévention d'extrémisme violent, la réforme du secteur de la sécurité et les mécanismes de transparence liés à ces secteurs. Malgré que les domaines d'intervention mentionnés soient importants pour assurer la stabilité dans la région, il est nécessaire de connaître les causes profondes d'extrémisme- particulièrement leurs effets sur les jeunes et les femmes- et de travailler sur l'élaboration des politiques adéquates pour les remédier. De plus, il est nécessaire d'examiner les effets des mesures de lutte contre la violence, adoptées par les réformes proposées par l'UE sur les espaces civiques et sur le respect des droits de l'homme à tous les niveaux.

Migration et Mobilité

La situation migratoire dans le voisinage Sud au cours de ces dernières années a poussé l'UE à adresser ces questions dans un certain nombre de résolutions et politiques .Ce changement s'est concrétisé par l'adoption de différentes mesures dans les pays hôtes en Europe et dans les pays d'origine des migrants et réfugiés : elle varie entre des accords de mobilité (ex : Accord de Mobilité entre la Tunisie et l'Union Européenne)à des politiques de gestion intégrée des frontières et accords d'asile et de migration (ex . Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - Accord Frontex avec la Turquie). En même temps, l'UE impose des exigences de visa plus strictes et plus coûteuses, limitant ainsi la liberté de mobilité des personnes dans le voisinage Sud.



Conséquemment, elle lie son approche de la crise migratoire au niveau de l'aide humanitaire accordé - visant à empêcher les déplacements forcés.

Suite à cela, il est nécessaire d'évaluer l'effet de ces formes de coopération sur l'espace civique et la liberté de mobilité et d'expression ; et d'évaluer si ces mesures conduisent à des solutions efficaces basées sur les principes des droits de l'homme face à la crise migratoire, en particulier en s'attaquant à ses causes profondes à plusieurs facettes socio-économiques, culturelles, sécuritaires et autres.

Points d'entrée pour le dialogue 2019

1-Protection Sociale et Droits des Migrants

2-Le niveau d'engagement de la société civile au niveau bilatérale des discussions sur ce sujet

Bonne Gouvernance

L'UE a reconnu dans son nouveau « Consensus Européen sur le Développement » adopté en Mai 2017, et dans la révision de la Politique Européenne du Voisinage que la bonne gouvernance est un élément clé pour assurer le développement durable dans le voisinage Sud. À la suite de cette approche, toutes les initiatives prises dans ce contexte sont surtout concentrés sur les questions de transparence et de corruption en tant que priorités pour consolider la démocratie dans la région. De plus, L'Union reconnaît la nécessité d'inclure la société civile dans le suivi et l'évaluation de ses programmes et vise à œuvrer pour la création d'un espace civique dans la région. Désormais, comment l'UE respecte-elle la réalisation des droits de l'homme tout au long de ces actions, en particulier qu'elle s'est engagée à adopter les droits de l'homme comme principe guide de son aide financière? A quel point est la participation des OSC au processus de prise de décision efficace ? garantit-elle la redevabilité de tous les acteurs ? Notamment dans le contexte de la détérioration de l'environnement favorable de la société civile sur les deux rives de la Méditerranée. En parallèle, est-ce que l'approche de l'UE au niveau du renforcement des capacités de la société civile dans la région reflète vraiment les besoins de cette société civile ? Est-elle convenable pour permettre à cette société civile de dépasser ses obstacles ?

Points d'entrée pour le dialogue 2019

1- Lutter contre la corruption

2- Le rétrécissement de l'environnement favorable de la société civile



Réduire les inégalités - Développement économique et dialogue social

L'engagement de l'UE dans la promotion du développement durable et la réduction des inégalités dans le voisinage Sud est explicitement indiqué dans son approche au niveau de ses politiques externes et son engagement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Pour atteindre ces objectifs, la coopération avec la région du voisinage Sud devrait prendre en considération tous les aspects des inégalités: économiques, sociales, genre, culturelles et géographiques ; par la suite, concevoir des politiques qui visent à assurer des opportunités de travail décent et la protection sociale pour tous, ainsi qu'établir un partenariat basé sur l'égalité, la transparence et la responsabilité mutuelle. Par la suite, il est important de réfléchir à l'impact des politiques économiques européennes (particulièrement celles du commerce et d'investissement: Accords de Libre-Echange Compréhensifs et Approfondis et les politiques d'investissements de la BEI et la BERD). Est-ce qu'elles ont un impact sur la création d'emplois dans la région? respectent-elles les droits de l'homme? Comment contribue le rôle croissant du secteur privé dans les politiques mentionnées (notamment à travers les partenariats public-privé) au développement de la création d'emplois? Quelles sont les répercussions de ce modèle sur l'espace politique national et sur le niveau de la dette dans les pays de la région? Comment sont les droits de l'homme exploités dans ce modèle économique proposé et quel est le niveau de conditionnalité imposé?

Points d'entrée pour le dialogue 2019

- 3- Le rôle du secteur privé
- 4- Les accords de commerce et les plans d'investissement

Justice Climatique et Justice Sociale

Alors que de nombreux pays en développement, en particulier ceux du sud de la Méditerranée, souffrent des conséquences du réchauffement de la planète et sont touchés par la pollution marine, la déforestation, les crises de l'eau, les crises alimentaires, l'exode rural, la dette et d'autres problèmes; qui résultent principalement des politiques économiques et d'investissement qui ne prennent pas en considération le niveau d'exploitation des ressources. Par conséquent, la justice climatique et la justice sociale nécessitent un réel changement de politique régi par une approche de développement durable. Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au rôle de l'UE à travers de ses institutions et son secteur privé et d'évaluer dans quelles mesures ses engagements dans le cadre de la COP21 et de l'Accord de Paris ont eu une incidence sur ses politiques extérieures et sur la région du voisinage Sud. Le changement au niveau politique est-il effectué? Les changements respectent-ils des droits de l'homme?

Point d'entrée pour le dialogue 2019

- 7-L'approche politique adoptée pour la justice sociale et climatique



III- MAJALAT- Séminaire Politique du Voisinage Sud II

Le **Séminaire Politique du Voisinage Sud II** aura lieu le 3 et 4 septembre 2019 à Tunis, en Tunisie. Le séminaire se déroulera sur deux jours et offrira aux organisations de la société civile de la région un espace pour discuter des développements qui les affectent au niveau international, régional et national et pour élaborer en profondeur les priorités de la société civile sur les politiques de l'UE développées toute l'année dans les ateliers thématiques sur les thèmes susmentionnés. . Le processus menant au séminaire vise à renforcer les capacités des OSC afin de définir les principales recommandations décrivant des questions alarmantes et prioritaires devant être abordées dans le cadre d'un dialogue direct avec l'UE lors du Forum Civil Annuel tenu à Bruxelles en Décembre 2019.

La première version du séminaire en 2018 était axée sur le lancement de l'initiative et les discussions sur l'état de la région en fonction des thèmes mentionnés, sur la base de notes d'information préparées par des experts sur les thèmes; Le séminaire de cette année est la suite des discussions lancées lors des ateliers thématiques qui se sont tenus à Beyrouth (6-7 avril 2019), à Lecce (16-17 mai 2019) et à Casablanca (29 mars 2019) en présence d'experts et qui ont discutés les points d'entrée relatifs à chaque thème. À la fin du séminaire, les résultats et les priorités seront adressés à l'UE afin de préparer le Forum civil de Bruxelles.

